



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 8 septembre 2025

Présents : D. CLERC - M. CURTENAZ - J-C GODARD - P. CHAILLOU - P. MESSERLI - Y. LEGER - P. PITHIOUD - A. BERTRAND - B. GARCIA (arrivée à 19h06) - C. BORGEAT - P. CASAZZA - V. BERTHIER - F. BACHMANN

Absents ou représentés : E. CASENOVE (pouvoir à P. MESSERLI) - N. AUDET (pouvoir à D. CLERC)

Convocation du 01/09/2025

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Patrick CHAILLOU

Auxiliaire : Isabelle INSOGNA

ORDRE DU JOUR :

- Déploiement de la Vidéoprotection et demande de subventions
- Bibliothèque – régulation des collections (désherbage)
- Questions et informations diverses

Délibération : 2025-033

OBJET : DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 10 avril 2024 préconisant un diagnostic préalable au projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune d'Eloise par les référents sûreté de la Gendarmerie du département de la Haute-Savoie,

Il explique que ce projet s'inscrit dans un souhait d'améliorer la sécurité des biens et des personnes, de répondre à une demande de prévention et de lutte contre le sentiment d'insécurité des administrés.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Dissuader les comportements générateurs d'insécurité
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Mettre à disposition des forces de l'ordre un outil d'investigation
- Prendre en compte les perspectives de développement de la Commune

Le maillage envisagé est le suivant :

- Les axes de fuite de la Commune
- Les zones stratégiques de voie publique et certains bâtiments communaux
- Soit environ 21 caméras

Le déploiement de la vidéoprotection sera programmé en 2 phases sur l'ensemble de la Commune pour un montant total de 274 086,00 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région

Dans ce contexte, le plan de financement pour la phase n°1 proposé à l'appui de cette demande de subventions est le suivant :

TYPE	TAUX en %	MONTANT PHASE 1 € HT
Montant de la Phase 1 en € HT		199 586,00
REGION	50%	99 793,00
MAIRIE (autofinancement)	50%	99 793,00

A. Bertrand interroge sur le nombre de caméras et le niveau d'équipement des autres communes.

D. Clerc soulève la particularité du territoire très étendu pour expliquer le nombre d'installations.

Il précise que le local de visionnage sera situé à l'étage de la mairie.

P. Chaillou interroge sur l'utilité de cet équipement

P. Casazza demande concrètement quels résultats de ces installations pour la gendarmerie

M. Curtenaz précise que, par rapport à l'étude rendue, le nombre de caméras pourra être discuté.

D. Clerc informe de la nécessité d'une alimentation permanente sur les candélabres équipés. Il précise que le Syane accompagne la commune sur le dossier de passage à l'éclairage led et propose une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la vidéoprotection.

P. Casazza met en avant l'aspect économique et écologique du projet qui nécessitera de nouveaux points lumineux et qui remet en question la décision prise collectivement d'extinction de l'éclairage la nuit pour une diminution de la pollution lumineuse.

Il fait remarquer un budget important par rapport au résultat attendu.

A. Bertrand donne un avis favorable mais demande à réfléchir sur le nombre de caméras.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la Commune.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

DEMANDE d'attendre le retour des subventions avant de se positionner sur la réalisation du projet.

ADOPTÉ :

A la majorité absolue
des membres présents et représentés

Pour : 11

Contre : 4 (P. MESSERLI, Y. LEGER, P. CASAZZA, N. AUDET)

Abstention : 0

Acte transmis et rendu exécutoire le 10/09/2025

Délibération : 2025-032

BIBLIOTHEQUE – REGULATION DES COLLECTIONS (DESHERBAGE)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale.

Conformément aux directives de la bibliothèque départementale de Haute-Savoie qui définit comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (maisons de retraite, hôpitaux...) ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,
Monsieur le Maire propose de charger les responsables de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination qu'ils conserveront pour justification éventuelle à posteriori.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE les responsables de la bibliothèque municipale à mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signer les procès-verbaux d'élimination.

CHARGE Monsieur le Maire de vérifier la bonne exécution des opérations de désherbage.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Acte transmis et rendu exécutoire le 10/09/2025

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude Godard informe que les travaux d'enrobé sont programmés semaine prochaine

Bénédicte Garcia fait part de la belle journée organisée pour le repas champêtre

Didier Clerc et Marcelle Curtenaz partagent et remercient les membres du conseil, du CCAS et les Eloisiens pour l'organisation, l'animation et la participation aux jeux et à la journée.

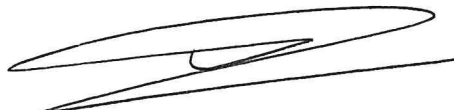
Didier Clerc rappelle les sorties du CCAS au Puy en Velay les 17 et 18 septembre et au Lac du Bourget le 24 septembre. Il souligne le grand nombre de participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Patrick CHAILLOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Chaillo', with a long horizontal flourish extending to the right.

LE PRESIDENT DE SEANCE,
Didier CLERC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Clerc', with a large, stylized loop at the end.

